

Madame ANCIAUX Josiane
34 rue Sainte Marguerite
21200 Beaune

Madame Benoit Sophie

Objet / Charges locatives

Régularisation des consommations d'eau pour la période 10-2017 à 09-2018

Beaune le 31/12/2018

Madame,

En pièces jointes les factures relatives à vos consommations pour la période 10-2017 à 9-2018 soit une somme totale de 318.18 € (32.15€ + 286.03€)

Acomptes payés :

10-2017 à 09-2018 : 20€ x 12 mois = 240 €

D'où la régularisation suivante :

318.18€ - 240 € - 21.28€ (crédit antérieur non déduit) = **56.90 € restant dû.**

Merci de bien vouloir envoyer le solde dû par chèque ou par virement.

Bien cordialement.



Josiane Anciaux

Facture d'arrêt de compte du 16/03/2018

vos référence à rappeler : **03.322.001.30609902 18311**



00201755/18031508539L1/17968/50/0/10000EG03.322.001

nom du client et adresse du lieu desservi
MME ANCIAUX IRENE *
15 RUE ELISE DELAROCHE
21200 BEAUNE

MME ANCIAUX JOSIANE
DU CLOS DES CAPUCINS
7 RUE
21200 BEAUNE

Présentation simplifiée de votre facture

Abonnement : ARRET DE COMPTE

Consommation : 32,15 €
8 m³ à 4,02 € le m³
Prix unitaire moyen, soit 0,00402 € le litre (hors abonnement)

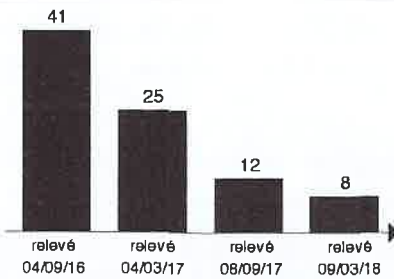
Montant facture TTC 32,15 €

Solde antérieur 0,00 €

MONTANT A REGLER 32,15 €
avant le 03/04/2018

Utilisez l'enveloppe jointe pour le paiement. N'envoyez pas le paiement à votre agence.

Historique de votre consommation en m³



Consommation facturée : 8 m³ équivalent à 8 000 litres d'eau

Votre Facture en détail

FACTURE du 8/9/2017 de 98€72
 votre référence : 03.322.001.30609902 18311

page 2 / 2

Compteur n°	Déterminé par	Date	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation	Volume consommé	Acompte à déduire	Solde facture
		09.03.2018	644	636	8	8	0	8

	volume (m³)	prix unitaire montant HT	distributeur montant HT	autres organismes montant HT	taux de TVA	sous-total HT
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Consommation (part distributeur)	8	0,8900	7,12		5,50 %	
Consommation (part communautaire)	8	0,3700		2,96	5,50 %	
Fonds de renouvellement (part communautaire)	8	0,0300		0,24	5,50 %	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	8	0,0850		0,68	5,50 %	
Sous-total HT						11,00
COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation (part distributeur)	8	1,3515	10,81		10,00 %	
Consommation (part communautaire)	8	0,5200		4,16	10,00 %	
Fonds de renouvellement (part communautaire)	8	0,0300		0,24	10,00 %	
Sous-total HT						15,21
ORGANISMES PUBLICS						
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	8	0,2900		2,32	5,50 %	
Modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	8	0,1550		1,24	10,00 %	
Sous-total HT						3,56
Sous-total HT par bénéficiaire						29,77

Détail de la TVA

montant HT	taux TVA	montant TVA
13,32 €	5,50 %	0,73 €
16,45 €	10,00 %	1,65 €

Détail du montant à payer

total HT	total TVA	montant TTC	net à payer
29,77 €	2,38 €	32,15 €	32,15 €

Eau : L'alimentation en eau potable comprend le prélèvement de l'eau brute, le traitement de potabilité, le stockage et la distribution.

Eaux usées : Ce service correspond à la collecte des eaux usées, à leur dépollution en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.

Abonnement : Montant fixe destiné à couvrir une partie des charges des services mis à votre disposition.

Consommation : Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

Agence de l'Eau : Organisme qui gère les ressources en eau et lutte contre les pollutions.

Part(s) collectivité(s) : Montant reversé aux collectivités responsables du service public (commune, syndicat ou communauté) et destiné à financer les réseaux et installations.

Part distributeur : Rémunération pour l'exploitation du service par le gestionnaire.

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux 21, rue de la Boétie - 75008 PARIS
 SCA AU CAPITAL DE 2 207 287 340,98 Euros RCS PARIS 572 025 526
 N° individuel d'identification à la TVA : FR 23 572 025 526

Le règlement de service est disponible sur simple demande. Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés. Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits. Tout retard de paiement expose à des pénalités : pour les professionnels, au moins égales à trois fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de perception de 15,00 euros TTC ; pour les particuliers, seule une pénalité de 15,00 euros TTC sera appliquée. Indépendamment de cette pénalité, peuvent s'ajouter les frais de commission de rejet de paiements impayés qui seraient facturés par les établissements bancaires au distributeur d'eau. La durée de conservation des factures est de 4 ans minimum.

POUR NOUS CONTACTER :

Internet : www.eau.veolia.fr
 Téléphone : 03 80 22 09 73 (appel non surtaxé)
 Renseignements du lundi au vendredi 8h-19h, samedi 9h-12h
 Urgences : 24h/24 et par courrier (adresse ci-dessous)
 Veolia Eau Clientèle TSA 50119 37911 Tours Cedex 9

Facture

du 24/12/2018

votre référence à rappeler : **03.322.054.30609903 19210**00214613/18122410185L1/5570/16/0/100000EGC **03.322.054**

nom du client et adresse du lieu desservi
 MME ANCIAUX JOSIANE
 15 RUE ELISE DELAROCHE
 21200 BEAUNE

MME ANCIAUX JOSIANE
7 RUE DU CLOS CAPUCINS
21200 BEAUNE

TIP 29/12/2018

Présentation simplifiée de votre facture

Abonnement : AVRIL A SEPTEMBRE	105,18 €
Consommation :	180,85 €
45 m ³ à 4,02 € le m ³ <small>Prix unitaire moyen, soit 0,00402 € le litre (hors abonnement)</small>	
Montant facture TTC	286,03 €
Solde antérieur	0,00 €

MONTANT A REGLER **286,03 €**
avant le 08/01/2019

Utilisez l'enveloppe jointe pour le paiement. N'envoyez pas le paiement à votre agence.

Consommation facturée : 45 m³ équivalent à 45 000 litres d'eau
 Prochain relevé : Avr. 2019
 Prochaine facture : Juin 2019

MessageSimplifiez vous la vie et créez votre espace client sur : www.eau.veolia.fr

Un moyen simple et gratuit de :

- ◆ gérer votre contrat
- ◆ transmettre votre relevé de compteur
- ◆ estimer et suivre votre consommation
- ◆ régler votre facture par carte bancaire ou prélèvement automatique
- ◆ stocker et visualiser vos factures en choisissant l'e-facture
- ◆ obtenir des informations sur l'eau dans votre commune

EN QUELQUES CLICS TOUTES LES INFORMATIONS DONT VOUS AVEZ BESOIN !

Compteur n°	Déterminé par	Date	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation	Volume estimé				
D09MA076239	estimé	07.12.2018	689	644	45	45				
			volume (m³)	prix unitaire montant HT	distributeur montant HT	autres organismes montant HT	taux de TVA	sous-total HT		
DISTRIBUTION DE L'EAU										
Abonnement (part distributeur)					38,92			5,50 %		
Abonnement (part communautaire)						12,00		5,50 %		
Consommation (part distributeur)				45	0,8900	40,05		5,50 %		
Consommation (part communautaire)				45	0,3700		16,65	5,50 %		
Fonds de renouvellement (part communautaire)				45	0,0300		1,35	5,50 %		
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)				45	0,0850		3,83	5,50 %		
Sous-total HT								112,80		
COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES										
Abonnement (part distributeur)					20,78			10,00 %		
Abonnement (part communautaire)						26,00		10,00 %		
Consommation (part distributeur)				45	1,3515	60,82		10,00 %		
Consommation (part communautaire)				45	0,5200		23,40	10,00 %		
Fonds de renouvellement (part communautaire)				45	0,0300		1,35	10,00 %		
Sous-total HT								132,35		
ORGANISMES PUBLICS										
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)				45	0,2900		13,05	5,50 %		
Modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)				45	0,1550		6,98	10,00 %		
Sous-total HT								20,03		
Sous-total HT par bénéficiaire					160,57	104,61			265,18	

Détail de la TVA

montant HT	taux TVA	montant TVA
125,85 €	5,50 %	6,92 €
139,33 €	10,00 %	13,93 €

Détail du montant à payer

total HT	total TVA	montant TTC	net à payer
265,18 €	20,85 €	286,03 €	286,03 €

Eau : L'alimentation en eau potable comprend le prélèvement de l'eau brute, le traitement de potabilité, le stockage et la distribution.

Eaux usées : Ce service correspond à la collecte des eaux usées, à leur dépollution en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.

Abonnement : Montant fixe destiné à couvrir une partie des charges des services mis à votre disposition.

Consommation : Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

Agence de l'Eau : Organisme qui gère les ressources en eau et lutte contre les pollutions.

Part(s) collectivité(s) : Montant reversé aux collectivités responsables du service public (commune, syndicat ou communauté) et destiné à financer les réseaux et installations.

Part distributeur : Rémunération pour l'exploitation du service par le gestionnaire.

Madame ANCIAUX Josiane
34 rue Sainte Marguerite
21200 Beaune

Madame Benoit Coustou Sophie

Objet / quittance loyers 2018

Je déclare avoir reçu de Madame BENOIT COUSTOU pour ma maison située au 15 rue Elise Delaroche 21200 Beaune que je lui donne en location la somme de 860 € par mois (loyer) auxquels se sont ajoutés 20€ par mois de charges (acomptes pour les consommations d'eau) pour la période allant du 1/1/2018 au 31/12/2018.

Fait à Beaune le 31/12/2018.



Josiane Anciaux